

Compte rendu du comité technique du 13 juin

Avant l'ouverture de la séance, au nom des représentants du personnel au comité technique (CT) du CNRS, le SNTRS-CGT a lu une [déclaration](#) motivant le refus de siéger de l'ensemble des élus.

Le président du CNRS, Alain Fuchs après avoir pris acte de la déclaration, a constaté que le quorum n'était pas atteint et que le CT ne pouvait siéger.

Conformément aux dispositions de l'article 46 du décret n° 2011-184 du 15 février 2011, en raison de l'absence de quorum, le CT a été convoqué une deuxième fois le 24 juin 2014.

La séance est levée.

Compte rendu du comité technique du 24 juin

Les représentants de l'administration:

Alain FUCHS, président du CNRS, Xavier INGLEBERT, directeur général délégué aux ressources, Christophe COUDROY, directeur des ressources humaines, Christine d'ARGOUGES, déléguée régionale Paris B, Nicolas CASTOLDI, directeur des affaires juridiques, Véronique DEBISSCHOP, déléguée régionale Ile-de-France Sud, Renaud FABRE, directeur de l'information scientifique et technique, Marine FORISSIER, Pôle Ingénierie des Structures de la DAJ, François GAUTRON, responsable du service développement professionnel IT, Martine JALLUT, responsable du service conseil et expertise juridique, Anne JOUVE, secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration, Alain MANGEOL, délégué régional Paris A, Jean-Jacques RIVY, secrétariat général pour les élections et le Conseil d'administration, Jean-Noël VERPEAUX, directeur de la DASTR.

Les représentants du personnel :

Toutes les organisations syndicales sont représentées.

Pour le SNTRS-CGT étaient présents: Didier GORI et Josiane TACK .

L'ordre du jour est strictement le même que celui du 13 juin 2014, à savoir:

A. Pour avis:

1. Avis sur les projets d'arrêtés portant modification de CAP du CNRS et de l'IN2P3 ;
2. Avis sur les participations du CNRS et projets de statuts à la :
 - 2.1. COMUE Université Paris-Saclay (UPS) ;
 - 2.2. COMUE Université de recherche Paris Sciences et Lettres, PSL Research University (PSL) ;
 - 2.3. COMUE Université Sorbonne Paris Cité (USPC) ;
 - 2.4. COMUE Sorbonne Universités (SU).
3. Avis sur la participation du CNRS à l'IDEX de Bordeaux ;
4. Avis sur la participation du CNRS au :
 - 4.1. Programme Avenir Lyon Saint-Étienne (PALSE) ;
 - 4.2. Programme Paris Nouveaux Mondes (PNM).
5. Avis sur le projet de modification de la circulaire du 13 mars 2013 relative à l'emploi des personnels non titulaires au CNRS et de la charte des CDD au CNRS.

B. Information :

1. Élections professionnelles 2014 ;
2. Campagnes IT 2014 et bilan 2013 ;
3. Premières statistiques sur l'accompagnement des IT en situation professionnelle difficile.

C. Questions diverses

Déclaration préalable sur le 24 juin à l'Assemblée Nationale : [rassemblement pour l'emploi dans l'Enseignement Supérieur et la Recherche](#) faite par Sud recherche EPST

1. Avis sur les projets d'arrêtés portant modification de CAP du CNRS et de l'IN2P3

Dans la perspective des élections professionnelles (CAP) prévu fin 2014, il s'agit d'un toilettage des arrêtés des différentes CAP du CNRS ainsi que des CAP spécifiques pour les personnels IN2P3 compte tenu des évolutions des effectifs dans les corps. Certains corps se retrouvent en voie de disparition, il était nécessaire de faire des regroupements ou de revoir la représentation des personnels dans les corps restants.

Cette présentation ne fait pas débat, elle est suivie d'un vote unanime des organisations syndicales pour les modifications proposées dans cet arrêté.

2. Avis sur les participations du CNRS et projets de statuts aux COMUE :

Les organisations syndicales lisent [Déclaration intersyndicale sur les COMUE](#)

N. Castoldi fait une présentation générale des COMUE uniquement au sens du droit. Il explique que les COMUE sont basées sur une coopération au niveau de la recherche. Il s'agit d'un projet partagé à l'échelle d'un site. Les COMUE représentent un moyen de définir et mettre en œuvre un projet partagé entre les partenaires concernés. Les nouvelles structures permettent de passer d'un régime qui était une affaire entre établissements, à un régime où sur le personnel est impliqué. Nous n'avons plus deux catégories distinctes: les universités et les organismes. Le poids des différents membres en tant qu'institution diminue, c'est ce qui est important dans cette nouvelle structuration.

Selon lui, il ne s'agit pas d'une mutualisation forcée: chacun garde ses statuts, il n'y aura pas de changement d'employeur. Une possibilité qui est ouverte de mettre à disposition les agents auprès des COMUE. Cette disposition se base sur le même article que la mise à disposition des personnels au sein des PRES. Les mises à disposition sont volontaires (conformément au statut des fonctionnaires). Il n'existe aucune faculté juridique ouverte de transfert de personnel.

Le sens d'une COMUE n'est pas d'être un opérateur de recherche, mais bien de gérer des actions partagées au sein de la COMUE. En ce qui concerne la politique scientifique: les idées de regroupements territoriaux sont des idées anciennes. L'émiettement des structures n'était pas optimal pour conduire des projets communs au niveau des territoires. Déjà cette problématique avait été relevée en 2004 avec le mouvement « sauvons la recherche ». En 2006 la constitution des PRES est pour répondre à cette même question. En 2012 les assises de la recherche ont fait le constat que les PRES n'étaient pas les bonnes structures, c'est la raison pour laquelle on est passé au COMUE. Les PRES disparaissent au profit des COMUE. La représentation des personnels et des étudiants est nettement plus importante que dans les PRES, maintenant il existe des conseils.

Le président A. Fuchs continue, selon lui, le sujet central des COMUE est de rendre plus opérationnel les différents conseils, avec des projets partagés et des actions au plus près des acteurs, il ne s'agit pas de fusion, il ne faut pas confondre avec les fusions d'universités. Les détracteurs expliquent que les COMUE seront trop grosses et n'arriveront pas à gérer des établissements de 100 000 étudiants, mais en fait ce n'est pas le problème des COMUE. Il n'est pas question que la COMUE gère toutes les licences de tous les établissements. Tout ce qui peut se faire à une autre échelle sera fait à la bonne échelle. Les COMUE traiteront d'internationalisation et d'interdisciplinarité. Le CNRS ne rentrera pas dans toutes les COMUE. Les conventions de site suffisent largement pour mener une coopération de site. Le CNRS sera membre fondateur si deux points fondamentaux sont respectés: la qualité de la recherche et son rayonnement international et la question de l'interdisciplinarité. Il faut un projet transverse entre les établissements. Dans son intervention, le Président, A. Fuchs a indiqué que personne n'a demandé au CNRS de rentrer à tout prix dans toutes les COMUE, mais plus tard dans la discussion il a reconnu que le Ministère avait manifesté le « souhait » de voir le CNRS participer à certaines (...). Le CNRS va rentrer dans une dizaine de COMUE tout comme l'INSERM. Chaque organisme se définit par rapport à un projet commun ou non.

Il a été proposé au CT du CNRS quatre COMUE pour avis, et il y aura une autre vague de consultation sur des COMUE qui sera proposée au conseil scientifique du mois d'octobre pour un passage en comité technique et conseil d'administration fin octobre 2014.

Après ce long exposé de la direction et notamment de la part M Castoldi, sur les « bienfaits » supposés des COMUE, les différents projets de COMUE sont abordés.

Le SNTRS-CGT lie [sa déclaration sur les COMUE](#).

Chaque organisation syndicale marque dans ses prises de parole son opposition aux projets de COMUE.

Le SNTRS-CGT a dénoncé un discours « langue de bois » et les réels enjeux de la politique qui a conduit à la mise en place de ces COMUE. Il a également dénoncé la manipulation des faits notamment autour des aspirations qui ont été portées lors des mouvements sociaux dans la recherche en 2004. Pour le SNTRS-CGT, les COMUE n'ont d'autres intérêts que de porter la mise en œuvre de la politique d'austérité et ses conséquences sur la politique scientifique et l'offre de formation.

SNTRS-CGT: Les projets partagés se sont les UMR, CNRS a un rôle d'opérateur de recherche. Il n'y aura pas de mise à disposition proprement dite, on assiste à un contournement de la loi, les agents sont incités à faire de la mobilité. Ils doivent candidater sur des postes suite aux restructurations, il ne s'agit pas de mobilité forcée au sens strict du terme, mais cela revient au même.

UNSA: déplore la perte d'identité des personnels, les budgets contraints et demande sur quel budget seront pris les montages des nouvelles actions.

2.1. COMUE Université Paris-Saclay (UPS) ;

SNTRS-CGT: Pour illustrer sa dénonciation de la mutation profonde de l'organisation de l'Enseignement supérieur, le SNTRS-CGT a rappelé les propos du président de l'Université Paris Sud indiquant que son université se transformera à terme en « université Paris-Saclay ».

SNIRS: explique que sur l'Université Paris Saclay si les idées des équipes de recherche ne collent pas avec celle des porteurs de projets, les chercheurs se voient expliquer que leur UMR ne sera pas renouvelée et qu'ils doivent s'inscrire dans le projet « Paris Saclay »...

A. Fuchs: répond en expliquant qu'il s'agit là de restructuration, d'un projet mené par l'université Paris Sud, le CNRS et le CEA. Le problème exposé par le SNIRS trouve son origine avant les COMUE et les PRES. Il dit qu'il est nécessaire d'opérer un partage des plateformes plutôt que de les multiplier. Ce processus de réflexion se mène partout sur la mutualisation des plateformes. Il insiste en disant qu'il ne faut pas tout confondre et que la rationalisation des structures de recherches, n'a rien à voir avec les COMUE.

SNTRS-CGT: Même si la politique d'austérité n'est pas directement liée aux COMUE, ces dernières vont la mettre en place aussi... avec notamment la rationalisation entraînant la souffrance des agents. Des unités sont restructurées passant d'un effectif de 200 personnes à près de 800 personnes. Est-ce là les nouvelles briques de base de la recherche ? Nous n'avons plus à faire à des très grosses unités (création des unités de 200-300 personnes) mais à des méga unités: cela va s'accompagner de mesures de rationalisations qui auront comme conséquence un éloignement des IT et de leurs savoir-faire des chercheurs et de la recherche.

A. Fuchs: Vous êtes hors sujet ici on parle des COMUE. Nous parlons de la loi date 22 Juillet 2013. L'aménagement du site Paris/Saclay avec la création d'un idex est antérieur aux COMUE.

Commence le début de la présentation de la COMUE « Paris-Saclay » faite par l'administration ... la présentation démarre justement par le projet IDEX Paris-Saclay qui dixit « porte la COMUE »!!

12% des effectifs de la COMUE sont CNRS. Ce qui correspond à environ 1/4 de l'effectif total du CNRS sur le site soit 24%. L'idex sera prolongé en 2016 pour donner des ressources qui serviront au développement du site. Les SATT sont en train de se construire. Un grand effort d'ouverture de l'accueil des étrangers est fait sur le site de Paris-Saclay.

SNCS: la présentation faite par l'administration nous montre bien que la COMUE est bien en rapport avec l'idex...

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le projet de COMUE Paris-Saclay

2.2. COMUE Université de recherche Paris Sciences et Lettres, PSL Research University (PSL) ;

Présentation de PSL par l'administration: Le conseil d'administration de la FCS et de la COMUE sont identiques.

Il s'agit d'un mode d'organisation fédéral qui est basé sur un projet partagé. Il n'y a pas de transfert de compétence mais des compétences propres. Une nouvelle forme de formation d'ingénieur est mise en place avec un volet recherche. PSL prône la mixité sociale.

SNTRS-CGT: vous pouvez nous en dire plus sur cette prise en compte de la mixité sociale?

L'administration: les dossiers sont sélectionnés à partir des mentions au bac mais assorties de critères sociaux dans la sélection des dossiers, une attention est portée sur les dossiers des boursiers.

A. Fuchs: Dans les différents dossiers de COMUE présentés le CNRS est très présent. Nous voulons peser dans les projets de COMUE où nous sommes membre fondateur. Si le CNRS ne peut pas s'engager de manière importante sur une COMUE, cela ne nous intéresse pas d'y participer. Le CNRS qui va être moteur sur le projet interdisciplinaire. A. Fuchs explique avoir toujours eu des réticences par rapport aux fondations de coopération scientifique, il explique que gérer l'argent public par l'intermédiaire du privé, ne lui semble pas très sein.

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le projet de COMUE PSL

2.3 COMUE Université Sorbonne Paris Cité (USPC) ;

Présentation de l'administration

Sur les 244 unités, 63 sont associées au CNRS, 11% de chercheurs et 25% des IT

Le CNRS n'est pas membre fondateur du PRES, au niveau de la représentativité, on note 1 voix CNRS sur 11, ce qui correspond à une représentativité de 9%.

SNTRS-CGT s'interroge sur les objectifs de visibilité alors que deux noms de COMUE proches contiennent le nom de « Sorbonne ». Nous avons émis des réserves quant à la lisibilité internationale.

A. Fuchs répond qu'il y avait historiquement trois ou quatre « Sorbonne » différentes et un éclatement au niveau du paysage francilien, mais que la tendance est au resserrement.

Les organisations syndicales : Nous notons que le CNRS n'était pas membre de l'index mais il est maintenant membre de la COMUE...

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le projet de COMUE PSL

2.4 COMUE Sorbonne Universités (SU).

Présentation de l'administration qui explique qu'il s'agit d'un exercice en commun des compétences avec des missions de service public qui sont rappelées dans les statuts. Il y a aussi la présence de laboratoires internationaux « les UNI ».

Les organisations syndicales (OS) font remarquer que la Picardie fait dans cette COMUE, au niveau territorialité c'est guère cohérent...

A. Fuchs répond qu'il existe un croisement avec Compiègne sur des thématiques communes, que parfois les montages ne sont pas glorieux... il continue en disant que les lois ne sont pas là pour régler la vie de tous les jours. Pour cette loi comme pour toutes les lois, il est intéressant de voir l'adaptation à la situation réelle.

Il s'agit de projets ambitieux pour la recherche française. Le gouvernement a souhaité que le CNRS participe au COMUE, cependant on ne nous a rien imposé. Il s'agit d'éviter que les regroupements se développent les uns indépendamment des autres... Notre positionnement permet d'avoir une vision extérieure aux territoires... Le CNRS a dit d'accord mais uniquement là où se trouve des projets intéressants. Dans un pays pas très riche, où les fonds sont publics, on ne peut pas se permettre de laisser se développer des structures indépendamment les unes des autres sans cohérence nationale. Rien ne nous permet de dire aujourd'hui que toutes les COMUE fonctionneront...

OS: le CNRS pourra-t-il se retirer des COMUE, s'il le souhaite?

N. Castoldi répond que cela dépend des statuts, le CNRS pourra se retirer seulement en fin d'exercice budgétaire d'une COMUE.

A. Fuchs: pourquoi, les UMR seraient elles plus en danger avec les COMUE? Qu'on le veuille ou non, les universités prennent leur autonomie au niveau de la recherche.

Le principe général veut qu'un membre peut se retirer, les statuts le prévoient avec des délais de retrait des membres. Au niveau politique le CNRS pourra se retirer quand il voudra il suffit de ne plus participer même si au sens juridique il y a un délai.

OS: les COMUE n'ajoutent rien à la collaboration scientifique qui existe déjà sans les COMUE.

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le projet de COMUE SU.

3. Avis sur la participation du CNRS à l'IDEX de Bordeaux ;

Ce projet est présenté de manière rapide par l'administration. Les organisations syndicales réitèrent à cette occasion leur désapprobation sur les projets idex telles qu'elles ont pu déjà les dénoncer dans le passé.

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le projet de l'Idex Bordeaux

4. Avis sur la participation du CNRS au :

4.1. Programme Avenir Lyon Saint-Étienne (PALSE) ;

4.2. Programme Paris Nouveaux Mondes (PNM).

Ces deux projets sont présentés succinctement par l'administration. Ils s'agit de pseudo-idex, la vague des idex est terminée, les programmes permettant aux universités de bénéficier de financement dit d'excellence ne peuvent plus s'appeler « idex » cependant l'idée reste la même hormis que ces programmes ne sont pas validés par un jury « international » comme les idex.

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le programme Avenir Lyon Saint-Étienne

Passage au vote: vote unanime de toutes les organisations syndicales contre le programme Paris Nouveaux Mondes.

5. Avis sur le projet de modification de la circulaire du 13 mars 2013 relative à l'emploi des personnels non titulaires au CNRS et de la charte des CDD au CNRS.

L'administration explique qu'il s'agit juste d'un toilettage de la circulaire du 13 mars pour la mettre en conformité avec les dernières mesures sur la gestion des CDD découlent de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire.

Le point principal modifié concerne l'entretien obligatoire pour les CDD ayant plus d'un an d'ancienneté.

Résultat des votes:

pour: 3 voix (CFDT et SNIRS)

contre: 3 voix (SNTRS- CGT et Sud)

abstention: 2 voix (UNSA et SNCS)

B. Information :

1.Élections professionnelles 2014

Des élections professionnelles auront lieu en fin d'année dans toute la fonction publique. Ces élections se caractérisent par l'élection des représentants des personnels dans les CAP et les CCP (l'instance équivalente aux CAP pour les personnels non titulaires) ainsi que par l'élection du Comité Technique de l'établissement qui servira de base à la définition de la représentativité des organisations syndicales. Dans le cadre du calendrier prévisionnel, la direction nous a confirmé que la consultation de « pré-liste » électorale est possible, les organisations syndicales doivent le demander. Un accord individuel dématérialisé est nécessaire pour le dépôt des candidatures

Le dépouillement des élections aura lieu le 5 décembre.

2.Campagnes IT 2014 et bilan 2013 ;

La direction a fait une présentation des campagnes IT 2014 et du bilan 2013

Bilan 2013:

La présentation porte sur les postes ouverts par corps, BAP et instituts. Le corps le plus attractif est celui des

ingénieurs d'étude avec 34% de candidatures dans ce corps. Le taux de pression moyen tout corps confondu est de 42. Les listes complémentaires ont été utilisées surtout en Bap J. S'en suis une présentation des recrutés.

Bilan des concours externes 2014 première session:

95 postes ont été ouverts avec un taux de pression moyen de 68%.

Pour le pré-bilan de la deuxième session 2014 : le nombre de postes ouverts est de 145 postes. La bap C est en très nette augmentation

XI: explique qu'il recherche un équilibre entre BAP et institut par soucis d'équité, l'administration tient à conserver la règle de maintien du taux de fonctions supports.

La Bap J se retrouve sur-représentée et les ressources communes sont également sur-représentées. Interrogé sur ces données, Monsieur Coudroy (DRH) les justifie pour indiquant qu'il s'agit de réguler les départs en noemi, il représente la moitié des départ hors retraite, les ressources communes recrutent par concours externe, puis les agents vont dans les laboratoires, ainsi on observe une entrée dans l'institut par noemi.

Pour le SNTRS-CGT, la bap D représente encore un sujet de préoccupation. Pour la Direction générale, ce phénomène est connu et a été mis en évidence par une étude réalisé par Damien Cartron. Au vue de cette étude des décisions sont à prendre dans un contexte de politique restreinte. On observe une plus grande sortie en noemi des ressources communes. Cela semble être une constante dans les profils de carrière.

3.Premières statistiques sur l'accompagnement des IT en situation professionnelle difficile.

La présentation correspond à des premiers résultats qui devront être maintenu dans le temps. Il s'agit d'une méthodologie d'identification de personnels en situation difficile. Pour l'instant il a été recensé au niveau national: 295 situations d'agents en situations difficiles

221 situations qui ont été cataloguées

SNTRS: et maintenant que vous avez fait un premier recensement, qu'allez-vous faire?

L'administration répond qu'il s'agit juste d'un début, bien sûr un suivi doit être fait sur ces agents. Le traitement de ces dossiers se poursuit, il s'agit juste une photographie à un instant donné.

Remarques des OS:

Les CDD et les CDI sont exclus du processus, cela n'est pas normal.

2% des agents se retrouvent avec cette étude en situation difficile. Il faudrait comparer cette étude avec les cas traités en CHSCT.

M. Coudroy répond qu'on ne sait pas si les 2% sont exhaustifs.

C. Questions diverse

1- situation des agents de l'INIST

Un projet propre à l'inist présenté par le directeur de la DIST qui doit maintenir une partie du personnel INIST en place, il s'agit d'un projet de l'« ingénierie des connaissances ». Le document n'est pas encore cadré sur les emplois et les compétences. Le projet ingénierie des connaissances de l'Inist a été validé par la direction du CNRS, nous avons le feu vert de la mise en œuvre du projet, il maintient l'emploi sur le site du CNRS.

Quel volume par rapport aux effectifs d'aujourd'hui? A cette question, la Direction du CNRS a répondu avec mépris que les emplois seront préservés sur le bassin d'emploi Nancéien. En clair, les agents qui ne seront pas dans ce projet seront recasés dans d'autres unités ou services du CNRS ou globalement sur le bassin d'emploi.

2- sujétions et astreintes

Le SNTRS-CGT demande à ce que le sujet des sujétions et astreintes soit mis à l'ordre du jour du prochain CT.

L'administration refuse disant que le délai est beaucoup trop court, et l'ordre du jour beaucoup trop chargé pour le prochain CT. X. Inglebert ne veut rien entendre et dit être le seul à pouvoir définir l'ordre du jour.

Le SNTRS demande la mise au vote la motion suivante:

« les OS demandent à l'administration de mettre à l'ordre du jour du CT du 3 juillet la question des sujétions et astreintes ».

Cette motion est votée à l'unanimité par l'ensemble des OS.

L'administration se défousse, dit que la communication du SNTRS à tous les agents du CNRS sur ce sujet est intéressante, mais qu'elle doit étudier elle-même ce sujet avant de revenir vers les OS.

La séance est levée.